

Cahier d'acteur Communauté urbaine de Dunkerque

Projet d'implantation de 2 nouvelles gigafactories Verkor au sein d'une nouvelle Zone Grandes Industries (ZGI3) au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)

Porté par VERKOR et le GPMD

Présentation de la structure :

La Communauté urbaine de Dunkerque

La Communauté urbaine de Dunkerque est un établissement public de coopération intercommunale fondé de manière volontaire en 1968. Composée de 17 communes et présidée par Patrice Vergriete, elle est compétente en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et assure une fonction de coordination territoriale au service du projet du territoire. Elle abrite le territoire du grand port maritime de Dunkerque et sa zone industrielle portuaire où il est prévu d'implanter la ZGI3 et les deux nouvelles gigafactories Verkor.

Contact Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) :

Pertuis de la Marine - BP 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél : 03 28 62 70 00
Site internet : www.communaute-urbaine-dunkerque.fr
Mail : [contact@cud.fr](mailto:contact@ cud.fr)
60 Route du Pertuis du Mole 2
T +33 3 28 22 64 40

EN BREF

La Communauté urbaine de Dunkerque avec ses partenaires et notamment le Grand Port Maritime de Dunkerque s'est engagée dans une transformation profonde de son territoire en vue d'accélérer la transition écologique et d'améliorer son attractivité et le cadre de vie de ses habitants. Cette transformation repose sur le déploiement de politiques publiques ambitieuses et innovantes, conjuguant développement économique, préservation de l'environnement et cohésion sociale. Le projet de deux nouvelles gigafactories Verkor au sein de la Zone Grandes Industries 3 (ZGI3) s'inscrit pleinement dans ces objectifs et dans la dynamique de transformation et de développement de la zone industrielle portuaire vers une industrie bas carbone en renforçant le positionnement du territoire dunkerquois comme fer de lance de la vallée européenne de la batterie. C'est pourquoi la Communauté urbaine de Dunkerque soutient ce projet.

Des impacts économiques positifs pour le territoire

Le projet de Verkor générera des retombées économiques significatives pour le territoire dunkerquois.

- Il permettra la création de 1200 emplois directs et 2900 indirects, le renforcement des compétences locales via le développement de formations avec des partenaires locaux. Ces emplois bénéficieront aux habitants du territoire et nécessiteront de faire venir des salariés de l'extérieur. Le GIP ÉcosystèmeD soutient Verkor dans l'arrivée des nouveaux salariés sur le territoire par la mise en place d'un service dédié à l'accompagnement des nouveaux salariés pour toutes les entreprises du territoire dunkerquois. Ce service a pour mission d'aider à la recherche de logement, à la recherche d'emploi pour le/la conjoint(e), à la scolarisation des enfants du nouveau salarié.
- Le projet permettra l'accroissement de l'attractivité industrielle et technologique du territoire. En effet, les activités de Verkor permettent d'attirer d'autres activités portant sur l'amont et l'aval de la chaîne de valeur de la batterie, permettant de développer des partenariats économiques d'une part, et permettant de fonctionner en cycle court et de réduire les coûts de transport des marchandises et matériaux d'autre part, ce qui présente un gain économique pour le territoire mais également un gain en termes d'empreinte carbone des batteries produites par Verkor.

Ce projet est une véritable opportunité pour le territoire de devenir une référence européenne dans le domaine des batteries et des mobilités durables. Verkor participe à **l'essor d'un écosystème industriel structuré**, intégrant des acteurs de la chaîne de valeur des batteries, de la recherche et développement aux applications industrielles. Ce projet encourage également le **transfert technologique** et la montée en compétences des travailleurs, grâce à des programmes de formation et à la création d'emplois qualifiés.

Des politiques publiques ambitieuses qui accompagneront le projet

La politique d'aménagement du territoire de la communauté urbaine de Dunkerque accompagne le développement et la transformation industrielle et se veut le reflet de ce changement exemplaire, pour un territoire résilient, sobre, créatif et inclusif, reconnu par l'Union européenne au sein du réseau des 100 villes climatiquement neutres à horizon 2030 et titulaire du label de l'ADEME « Territoire engagé transition écologique – 5 étoiles ».

Dans ce cadre, la CUD a engagé dès 2014 des réflexions visant à relever le défi climatique et à s'adapter aux effets du changement climatique sur le territoire (les mobilités avec la mise en place du bus gratuit en 2018 ou du plan vélo + en 2021, mise en place de la GEMAPI etc.). Son nouveau plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements adopté fin 2022 est le reflet de cette politique d'aménagement durable et inclusif, en construisant la ville sur elle-même, en limitant l'extension urbaine, l'artificialisation des sols (décompte ZAN local, décompte ZAN régional en cours de discussions dans le cadre du SRADDET) et en réinvestissant des friches. Ce développement du logement se fait à proximité des services et des transports en commun, et dans l'objectif de réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Au regard des projections d'emplois attendus, la CUD affiche de nouvelles ambitions dans la continuité des démarches engagées.

Concernant le **logement**, la CUD a calibré une stratégie à destination des opérateurs visant à favoriser un choc de l'offre et à offrir un logement pour tous (nouveaux arrivants mais aussi pour tenir compte de la dé-colocation des jeunes trouvant un emploi sur le territoire ou encore de la réduction de la taille des ménages) au-delà des objectifs initialement repris dans son PLUIHD (construction de 7 500 logements à l'horizon 2033), soit + 4 500 logements pour atteindre + 12 000 logements à l'horizon 2033, sur des produits diversifiés (sociaux, accession, libre). Il s'agit également de favoriser la remise sur le marché des logements vacants depuis plus de deux ans. A cela s'ajoute une estimation de 4 300 logements temporaires (chantiers, expatriés en primo installation etc.) avec un objectif de pleine insertion dans le tissu urbain existant.

Ces nouvelles opérations ont vocation à être réalisées dans les enveloppes d'extension urbaine prédéfinies dans le PLUIHD, renforçant ainsi les enjeux de densification et de réinvestissement des friches sur notre territoire.

Pour répondre à ces enjeux, la CUD innove. L'adoption du contrat territorial pour la production et la rénovation des logements sociaux 2024 – 2026 avec l'Etat, les bailleurs, Action logement et la Caisse des Dépôts et des Consignations s'inscrit dans cette droite ligne, en donnant au territoire des leviers pour expérimenter de nouveaux dispositifs sur la production de logement et la réalisation de résidences pour salariés en mobilité et accélérer certaines procédures ou encore créer des partenariats public/privé. Dans la continuité, la CUD est depuis février 2024 l'un des territoires lauréats de l'appel à projets « Territoires engagés pour le logement », visant le même objectif d'accélération de la production. A l'échelle locale, les acteurs se structurent également pour répondre à ce défi, par exemple avec une charte d'engagement commune à trois bailleurs intervenant sur le territoire, pour mutualiser certaines compétences et ressources à leur niveau et ainsi concourir aux objectifs de sortie accélérée de logements.

Concernant la **mobilité**, il s'agit d'engager une deuxième révolution de la mobilité collective et alternative à la voiture individuelle après celle du bus gratuit, en libre accès, et d'un réseau urbain densifié depuis septembre 2018 (+ 130 % de fréquentation en 5 ans), en aménageant des infrastructures adaptées au transport collectif et aux modes actifs et en développant un service de transport collectif vers et dans la zone industrielle, adapté aux horaires atypiques et à la dimension des sites, rendu possible par la massification des besoins sur cette zone avec les diverses projections d'implantations. Il s'agit de développer les **nouvelles usines sans parking pour les salariés**, visant à la fois à limiter l'impact foncier des opérations, à contribuer à la baisse du bilan carbone de la mobilité sur le territoire, à limiter la congestion des infrastructures et enfin, à s'assurer que la mobilité ne soit pas un obstacle à l'accès à l'emploi pour tous dans l'industrie. C'est un projet qui s'inscrit dans le programme « éco-gagnant » de la CUD qui accompagne positivement les habitants dans le changement de leurs comportements tout en leur redonnant du pouvoir d'achat. S'appuyant à la fois sur de nouvelles lignes en inter-urbains, des boucles de dessertes des usines et des zones de report modal (points de desserte) ou encore la gestion du dernier kilomètre via des modes actifs, le système communautaire est en train de s'organiser en complément de l'offre régionale et des autres EPCI du bassin d'emploi. L'offre de services montera progressivement en charge en fonction des développements de la zone industrielle portuaire, le mode bus permettant une agilité et une adaptation rapide du réseau en fonction des usages observés. Une coordination étroite s'est mise en place entre la CUD et les industriels pour calibrer au mieux l'offre en lien avec les horaires de travail, les plans de mobilités employeurs ou encore la montée en charge des effectifs.

Le déploiement de cette offre de service a déjà démarré avec l'aménagement de la route inter-Atlantique au nord du site ZGI3 et la ligne « Rapid'Ouest » qui relie le centre d'agglomération à Bourbourg et la ZGI.

Le territoire bénéficie également d'un service public assez unique **d'eau industrielle**, opéré par le Syndicat de l'eau du Dunkerquois. Dans le cadre des implantations et pour s'assurer d'une gestion économe de cette eau, un accompagnement des porteurs de projets pour limiter leur consommation de ressource en eau dans leurs process sur la base des meilleures technologies disponibles a été développé sur le territoire notamment par le syndicat de l'eau du dunkerquois ainsi que le développement d'une expertise en vue de trouver des alternatives à cette consommation (économie circulaire entre industriels, utilisation des eaux usées traitées en sortie des stations d'épuration de la CUD, utilisation de l'eau de mer pour le refroidissement...). Les besoins projetés des industriels sont absorbables dans le cadre des autorisations de prélèvements actuels, marges qui seront majorées dans le cadre des procédés alternatifs en cours d'étude.

Enfin, en 2022, la CUD, en tant que gestionnaire historique d'espaces naturels et du fait de sa bonne connaissance à la fois du foncier et de la biodiversité présente sur le dunkerquois, a souhaité dans une logique de développement de ses cœurs de nature et de ses corridors écologiques créer un **bureau local de la biodiversité**. Ce service est notamment chargé d'accompagner les porteurs de projets responsables dans leur démarche « éviter réduire compenser » sur le territoire, au cas par cas en fonction des besoins exprimés par les entreprises allant de l'aide à la constitution des dossiers en vue de l'instruction par les services de l'Etat (à titre gratuit) à la gestion des mesures compensatoires (à titre onéreux). A terme, la CUD et la Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale souhaitent créer un **site naturel de compensation, de renaturation et de restauration**, à l'échelle du Delta de l'Aa, composé d'unités foncières pré-identifiées pour les opérateurs, permettant au-delà du bon déploiement des projets, d'anticiper la restauration des milieux avant impacts et d'offrir à la population de nouveaux espaces de nature sur l'agglomération, de gérer les désordres hydrauliques ou encore accompagner l'évolution des pratiques agricoles. A cette fin, un partenariat a été mis en place avec la CDC Biodiversité qui apporte son expertise sur l'ensemble des champs précités.

En complément, la CUD a investi de nouveaux champs d'action sociaux et sociétaux pour accompagner cette transformation écologique auprès des habitants en déployant des actions autour de l'emploi, la jeunesse, la santé, l'éducation populaire pour sensibiliser et embarquer les habitants autour des enjeux de transition économique, écologique, sociale et industrielle.

Depuis 2015, la question de l'emploi local est au cœur des sujets de préoccupations du territoire, avec le lancement des **états généraux de l'emploi local**. Avec le renouveau industriel, Dunkerque ouvre des opportunités professionnelles pour tous (nos jeunes, nos demandeurs d'emploi, nos actifs en reconversion, le développement de l'emploi cadre etc.). Notre agglomération s'est positionnée comme un territoire pionnier faisant de la transformation industrielle un facteur d'attractivité et de développement des compétences en local.

La CUD a décidé d'engager dès 2021 une **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale** sur les métiers de l'industrie pour anticiper l'évolution des métiers et sécuriser le besoin en compétences générées par la croissance de l'industrie verte avec une vision court terme (pourvoir les emplois) et long terme (adapter le niveau de qualification des actifs aux emplois offerts sur le territoire).

Si la CUD n'est pas compétente en matière d'emploi et de formation, elle joue un rôle volontariste indispensable de coordination entre les nombreux acteurs publics et privés intervenant dans ce domaine (consolidation des besoins des entreprises etc.), d'impulsion vers une réorientation de l'offre en fonction des besoins exprimés par le territoire. Parmi les premières actions significatives menées :

- *Donner une meilleure visibilité aux opportunités d'emploi sur le territoire pour tous ; valoriser ses métiers*

L'éducation populaire et les grands équipements d'agglomération sont aussi mis au service de cette élévation du niveau de connaissance scientifique, technique et industrielle. C'est dans cette veine que le PLUS, palais de l'univers et des sciences de Cappelle-la-Grande a en septembre 2023 revu sa programmation autour des sujets industriels et de l'enjeu de la décarbonation. Il propose désormais un job labo à destination des scolaires et des demandeurs d'emploi permettant de tester ses aptitudes sur les principales compétences recherchées dans l'industrie.

Face à une offre diffuse de formations et un nombre important d'opérateurs sur le territoire, la CUD a également pris l'initiative de construire un site de référence sur l'emploi industriel, agglomérant à la fois les projets d'implantations, les métiers à pourvoir, les formations existantes associées pour y répondre et les offres de recrutement (www.20000emplois.fr)

- *Le renforcement de l'enseignement supérieur sur le territoire jusqu'à bac +8*

Il s'agit de développer de nouvelles formations, de renforcer les plateaux techniques existants mais aussi d'augmenter le taux de remplissage des formations existantes en lien avec les besoins de la décarbonation. L'IMT Nord Europe s'installe à la rentrée 2024 sur le Môle 2. C'est dans cet esprit que l'Université du Littoral Côte d'Opale, en partenariat avec écosystèmeD, ArcelorMittal France, Verkor, l'AFPA et TotalEnergies Learning Solutions avec la Communauté urbaine de Dunkerque, s'engage pour la création d'une offre de formation en réponse aux enjeux stratégiques de la société industrielle de demain. Il s'agira non seulement de former et garder les jeunes sur notre territoire, les nouveaux recrutés, mais également d'assurer la montée en compétences et la reconversion des salariés actuels dont l'activité est en mutation. Ce projet a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir (projet C-DéCIDé) dans le cadre de France 2030. Parmi les besoins émergents, sur toute la chaîne de formation, les compétences linguistiques pour répondre aux besoins d'une filière batterie internationalisée.

- *La mise en place d'une politique d'attractivité territoriale*

Si l'un des enjeux phare est de former et donner des opportunités d'emploi localement, au regard du dynamisme et des besoins, il est aussi nécessaire d'attirer des profils extérieurs ayant vocation à s'installer sur le territoire. C'est pourquoi il est mis en avant, en plus des opportunités d'emploi, à la fois la qualité d'accueil et d'accompagnement des familles à l'installation, avec par exemple la création d'une cellule dédiée au sein d'écosystèmeD, ou encore la valorisation des atouts du territoire (destination familiale, au bord de la mer etc.). Au-delà de l'accueil, une fois installées, des réflexions sont en cours pour favoriser l'intégration des familles, continuer au long cours à prendre en compte leurs besoins toujours dans une logique, le cas échéant, d'impulser l'adaptation de l'offre locale.

- *Un engagement exceptionnel en faveur de l'éducation du territoire*

En septembre 2022, un pacte éducatif a été signé entre la Communauté urbaine de Dunkerque, le Rectorat de Lille, l'université, le département et la région, et des entreprises du territoire visant à :

- Innover en matière d'orientations scolaire et professionnelle
- Développer une offre de formation diversifiée et adaptée à l'avenir du territoire
- Conforter le niveau éducatif du territoire

Il s'agit notamment de répondre au problème de déterminisme social à l'orientation, faciliter l'accrochage scolaire et l'ambition des jeunes, repenser l'éducation aux sciences et à la technique dès le plus jeune âge, développer la relation école-collectivités-entreprises. Le 1^{er} forum de l'orientation d'agglomération « trace ton avenir » en janvier 2024 s'inscrit pleinement dans cette lignée et a été construit en s'appuyant sur la GPEC territoriale pour orienter les jeunes vers ces filières. Une réflexion est également engagée sur les compétences linguistiques (ateliers linguistiques, projet d'ouverture à la rentrée 25 d'une annexe de l'école européenne Jacques Delors de Marcq-en-Barœul).

- *Une réflexion sur les besoins en compétences et métiers indirects et induits*

D'autres chantiers sont en cours d'exploration, notamment sur les métiers induits par le développement industriel (BTP et construction, services, commerces, petite enfance) qui vont également connaître des besoins accrus. Parmi les métiers en tension, les professions médicales et plus particulièrement les médecins généralistes font d'ores et déjà l'objet d'une stratégie ad hoc engagée dès 2022, pour agir à toutes les phases de la vie professionnelle d'un médecin (études, première installation et vie professionnelle). Parmi les leviers activés : l'aide aux études de médecine pour les jeunes du territoire, la possibilité de faire sa première année de médecine à Dunkerque en lien avec l'université de Picardie Jules Verne à Amiens dès la rentrée 2024 ou encore le déploiement de centres de santé avec salariat de médecins (projet de centre départemental et de centre intercommunal). En matière de petite enfance, une première étude menée par l'AGUR a permis de poser un diagnostic de l'offre existante afin de construire dans les mois à venir un plan d'actions partenariales en actionnant plusieurs leviers : l'attractivité des métiers, la gestion des horaires atypiques etc.

Conclusion

La Communauté urbaine de Dunkerque se positionne résolument en faveur du projet d'implantation des gigafactories de Verkor au sein de la Zone Grandes Industries 3 (ZGI3) du Grand Port Maritime de Dunkerque. Elle met en œuvre des politiques publiques innovantes et ambitieuses et coordonne l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques du territoire pour créer les conditions de réussite de ce projet tout en respectant les objectifs de neutralité et d'adaptation au changement climatiques.